Soisy
SOUS-MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	**Délibération n° 2025-06-12/05** *Finances*

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice **: 33** Date de convocation : **06/06/2025**

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brasset à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2241-1,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 relatif au compte financier unique,

CONSIDERANT que la commune à l'obligation, conformément à l'article L.2241-1 du CGCT susvisé, de délibérer chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions qu'elle a réalisées au cours de l'année,

CONSIDERANT que la commune a réalisé, au cours de l'année 2024, sept acquisitions et une cession, dont le bilan est présenté ci-dessous,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061205-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente et une voix POUR
ET deux abstentions,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 tel que présenté ci-après :

Acquisitions :

Date de la mutation	Cadastre	Superficie	Adresse	Objet	Prix
19/03/2024	AB548	1342 m²	Rue Petit Gril	Terrain nu	48 312 €
19/03/2024	AB545	1519 m²	2 et 2bis rue du Petit Gril	Ensemble immobilier	620 000 €
23/04/2024	AR55-56	344 m²	16 – 18 rue de Montmorency	Ensemble immobilier	458 000 €
26/06/2024	AB103	203 m²	5 av de Paris	Maison	360 000 €
26/11/2024	AM231	645 m²	1bis place Henri Sestre	Ensemble immobilier	450 000 €
30/12/2024	AE425	1 650 m²	1 avenue des Courses	Terrain nu	253 500 €
30/12/2024	AE411-412-432	6 329 m²	Av Descartes et des Courses	Voirie	1 €

Cession :

Date de la mutation	Cadastre	Superficie	Adresse	Objet	Prix (€)
26/06/2024	AP44-50-56-181-321-322-323-326-328-329-516-524	4 531 m²	Rue du Docteur Schweitzer	Terrains nus	1 200 000 €

CONSTATE qu'elles sont conformes aux autorisations données au Maire par le Conseil Municipal.

Le Secrétaire,
Christian THEVENOT

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025
Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061205-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025